



Carte T N° : 6901 2016 000 004 205

HONORAIRES d'agence CHOMEL IMMOBILIER (Janvier 2020)

Nos honoraires TTC sont calculés en pourcentages dégressifs en fonction du prix net vendeur du BIEN, et arrondis à un prix forfaitaire.

Dans le cadre de la signature **d'un mandat de vente EXCLUSIF**, ils sont à la charge des vendeurs ou des acquéreurs.

Entre 2.5 % et 4 % du prix net vendeur, soit :

- -----> 200 000 € 4 % TTC (soit 8 000€ forfaitaire)
- -----> 300 000 € 3.5 % TTC (soit 10 500€ forfaitaire)
- -----> 400 000 € 3 % TTC (soit 12 000€ forfaitaire)
- -----> 600 000 € 2.5 % TTC (soit 15 000€ forfaitaire)
- -----> 900 000 € 2.5 % TTC (soit 27 500 € forfaitaire pour un bien à 1 000 000€)

Dans le cadre de la signature **d'un mandat de vente SIMPLE**, ils sont à la charge des vendeurs ou des acquéreurs.

Entre 3.5 % et 5 % du prix net vendeur, soit :

- -----> 200 000 €, 5 % TTC (soit 10 000€ forfaitaire)
- -----> 300 000 €, 4,5 % TTC (soit 13 500 € forfaitaire)
- -----> 400 000 € 4 % TTC (soit 16 000€ forfaitaire)
- -----> 600 000 € 3.5 % TTC (soit 21 000€ forfaitaire)
- -----> 900 000 €, 3,5 % TTC (soit 31 500 € forfaitaire pour un bien 1 000 000€)